



RCS : BREST

Code greffe : 2901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BREST atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2007 B 40085

Numéro SIREN : 487 661 654

Nom ou dénomination : GROUPE TELEGRAMME

Ce dépôt a été enregistré le 17/09/2013 sous le numéro de dépôt 3763

RECEPISSE DE DEPOT

Duplicata
GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE BREST

150, rue Ernest HEMINGWAY
CS 61936 29219 BREST CEDEX 2
TEL 02 98 43 31 31

GROUPE TELEGRAMME

7 Voie d'Acces au Port
29600 Morlaix

V/REF :

N/REF : 2007 B 40085 / 2013-A-3763

Le Greffier du Tribunal de Commerce DE BREST certifie qu'il a reçu le 17/09/2013, les actes suivants :

Extrait de procès-verbal d'assemblée en date du 21/06/2013
- Changement(s) de commissaire(s) aux comptes

Concernant la société

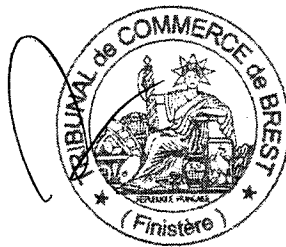
GROUPE TELEGRAMME
Société par actions simplifiée
7 Voie d'Acces au Port
29600 Morlaix

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2013-A-3763 le 17/09/2013

R.C.S. BREST 487 661 654 (2007 B 40085)

Fait à BREST le 17/09/2013,

LE GREFFIER



12/11/13 15h30
GROUPE TELEGRAMME

SAS au capital de 11.864.261,60 €
Siège social : 7 voie d'accès au Port
29600 MORLAIX
487.661.654 RCS BREST

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 21 JUIN 2013**

L'an deux mille treize et le vingt et un juin, à onze heures, les associés de la société Groupe Télégramme se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège social, sur convocation faite par le Président.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque associé participant à l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel qu'en qualité de mandataire.

L'Assemblée est présidée par M. Edouard COUDURIER, en sa qualité de Président de la société.

Mme Frédérique BADIN et M. Jacques COLLINET, les deux associés représentant tant par eux-mêmes que comme mandataires le plus grand nombre de voix et acceptant cette fonction, sont appelés comme scrutateurs.

M. Yves GOURVENNEC est désigné comme secrétaire.

M. André TANGUY, commissaire aux comptes de la société, assiste à la réunion.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents ou ayant donné pouvoir possèdent 82 389 actions sur les 86 183 actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée Générale, réunissant plus de la moitié des actions ayant droit de vote, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose ensuite sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- la copie de la lettre de convocation adressée à chaque associé,
- la copie de la lettre de convocation des commissaires aux comptes,
- l'inventaire et les comptes annuels comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés au 31 décembre 2012,
- les comptes consolidés,
- le rapport de gestion du Président,
- le rapport de gestion du Groupe,
- les rapports des commissaires aux comptes,
- un exemplaire des statuts de la société,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social depuis la convocation de l'Assemblée.

R

L'Assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapport de gestion du Président,
- Rapport de gestion du Groupe,
- Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012 et sur les comptes consolidés,
- Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de Commerce et approbation desdites conventions,
- Approbation des comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2012, des comptes consolidés et quitus au Président,
- Affectation du résultat,
- Renouvellement des mandats des co-commissaires aux comptes titulaires et suppléants,
- Renouvellement des mandats des membres du Conseil de surveillance,
- Renouvellement du mandat du Président,
- Pouvoir pour l'accomplissement des formalités,
- Questions diverses.

Le Président présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé et les comptes consolidés, le rapport de gestion du Président et le rapport de gestion du Groupe.

M. André TANGUY donne ensuite lecture des rapports des commissaires aux comptes.

Puis, la discussion est ouverte.

Après échange d'observations, personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes inscrites à l'ordre du jour.

Première résolution

Deuxième résolution

Troisième résolution

Quatrième résolution

Cinquième résolution

Les mandats des co-commissaires aux comptes titulaires et suppléants, arrivant à expiration à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale, l'Assemblée Générale décide de :

2

- renouveler le mandat de co-commissaire aux comptes titulaire de M. André TANGUY, pour une nouvelle période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

- nommer en remplacement des co-commissaires aux comptes non renouvelés :

La SARL CABINET TANGUY

Dont le siège social est Boulevard Saint Martin, B.P. 17336, 29673 MORLAIX CEDEX

En qualité de co-commissaire aux comptes suppléant de Monsieur André TANGUY, en remplacement de M. Jean BLECON,

La SAS BLECON ET ASSOCIES

Dont le siège social est 260 rue Augustin Fresnel, B.P. 53, 29801 BREST CEDEX 9

En qualité de co-commissaire aux comptes titulaire, en remplacement de M. Alain ANDREOLI,

M. Laurent VRILLON

Domicilié 260 rue Augustin Fresnel, B.P. 53, 29801 BREST CEDEX 9

En qualité de co-commissaire aux comptes suppléant de la SAS BLECON ET ASSOCIES, en remplacement de Mme Ingrid PLE,

également pour une période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Sixième résolution

Septième résolution

Huitième résolution

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

Le Président,
Edouard COUDURIER

Cet acte est conforme
Edouard Coudurier